

Nais / Formulaire 4 VD Visite intermédiaire du 07.10.2015 (jj.mm.aaaa)

**Placette NaiS Gryon / Le Chevy VD8**

## **1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé<sup>1</sup>:**

Soins cultureaux	ha
Bois exploités et débardés	m3
Bois exploités et laissés sur place	m3
Exploitation <input type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input type="checkbox"/> de châblis (522)
Autre (préciser)	

## **2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé**

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

Néant

### **3. Evénements naturels survenus depuis le dernier relevé**

(Evénements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

1 chablis laissé sur place (voir photo)

#### **4. Observations**

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

RAS

## **5. Mesures à prendre**

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2. Une analyse des effets plus conséquentes sera faite en 2015).

Les mesures prévues dans le form 2 ont été différées à la prochaine période RPT

## 6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

## **7. Rafraîchissement des limites**

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

Lieu et date Signature du garde forestier  
Yverdon-les-Bains, le 30.10.2015 (formulaire rempli par ILEX)  
Pas de demande de versement du forfait (Forêt cantonale)

<sup>1</sup> Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à la création de la placette